22778
193.
1789
#63
n° 4

SUITE DE LA SÉANCE ROYALLE,

Du 23 Juin.

LE Roi s'étant retiré, les deux premiers Ordres, à l'exception d'un grand nombre de Curés, ſe ſont retirés auſſi, les Députés du Tiers, avec ces mêmes Curés ſont reſtés immobiles & en ſilence ſur leurs ſieges.

M. de Brezé eſt entré pour avertir que l'intention du Roi étoit qu'on ſe retirât; mais le Préſident a répondu qu'il ne pouvoit que ſe conformer au vœu de ceux qu'il préſidoit. L'Aſſemblée, avant que de ſe ſéparer, délibéra & accueillit à la majorité de quatre cens quatre vingt-trois voix, la motion & l'arrêté propoſé par M. le Comte de Mirabeau. Elle déclara qu'elle perſiſtoit dans tous ſes précédens arrêtés, qu'elle recon-

RP JCB

noîtroit pour traîtres & infâmes tout individu privé ou public, toute Corporation, Tribunal, Cour, ou Commiſſion quelconque, qui s'ingereroient à prendre, arrêter ou faire violence à aucun de ſes membres, pendant la durée des États ni après, pour avoir eu part à ce qui s'y ſeroit paſſé ou délibéré.

Après quoi M. l'Abbé Syeyes prenant la parole a demandé à l'Aſſemblée de qui elle tenoit ſes pouvoirs. » Si » c'eſt du Roi, a-t-il dit, nous devons obéir; ſi c'eſt du » peuple, nous devons être fidelles à ſes principes & à » ſes vues. Nous ſommes ce que nous étions hier; & » un acte de l'autorité ne peut empêcher que nous » continuions d'être nous mêmes ».

Du 24 Juin. M. Necker a écrit à M. Bally en ces termes : J'ai reçu hier, de la part de l'Ordre que vous préſidez, des marques de bonté, d'eſtime, d'intérêt ſi touchantes, que je vous prie inſtamment de vouloir bien devenir en cette occaſion l'interprête de ma profonde reconnoiſſance : je dois, pour répondre aux ſentimens dont votre Ordre veut bien m'honorer, redoubler de zele pour la choſe publique, & de devouement à la Perſonne du Roi; cette obligation me ſera facile a remplir; heureux ſi mes forces peuvent égaler la pureté des mes intentions ! je ſouhaiterois que l'intégrité de mes vues me ſerviſſent de titre à la confiance dont j'ai reçu hier le plus doux témoignage, & dont je ne voudrois faire uſage que pour avancer de tout mon pouvoir le rétabliſſement d'une concorde qui devient chaque jour plus néceſſaire & plus inſ-

tante, & qui rendroit au Roi ſa tranquillité, & au Royaume toute ſa force.

J'ai l'honneur d'être avec le plus reſpecteux attachement.

De M. le Préſident

Le très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

NECKER.

Ledit jour 24, à neuf heures du matin, les Députés du Tiers ſe ſont rendus à la Salle, où ils n'ont pu entrer que par la rue des Chantiers, la porte du côté de l'avenue de Paris ayant été réſervée excluſivement aux Membres du Clergé & de la Nobleſſe.

M. Bailly a fait lecture d'une lettre que lui a écrite M. le Garde de Sceaux, par laquelle il le previent que le Roi l'a ainſi ordonné pour éviter de donner au public l'entrée de leur Salle.

Il en a lu une autre de M. de Brezé, qui annonce la même choſe & donne le même motif.

M. Bailli a répondu à la premiere ſeulement, qu'il avoit reçu la lettre & en feroit lecture à l'Aſſemblée.

Pluſieurs Membres ayant obſervé que la Salle & ſes avenues étoient gardées par un grand nombre de Soldats qui avoient des conſignes que M. le Préſident n'avoit pas données, & qui étoient contraires au vœu de l'Aſſemblée, elle a fait venir l'Officier des Gardes de la Prévôté de l'Hôtel, pour ſavoir d'où il tenoit ſa conſigne, & qu'elle elle étoit.

Il a dit qu'il avoit celle de ne laiſſer entrer aucun étranger, & de mettre deux Gardes à chaque porte pour leur en interdire l'accès. Cet Officier fut relevé peu-après, & mis aux arrêts pour prix de ſa réponſe.

D'un autre côté, deux Membres de l'Aſſemblée, dont l'un eſt Maréchal des Camps, ont été priés de s'informer de l'Officier de la Garde Françaiſe, qu'elle étoit ſa conſigne ; il a répondu que ſes ordres reçus hier & renouvellés ce matin, portoient de laiſſer entrer à toute heure tous les Députés, & que les Gardes aux barrieres au bout de la rue étoient deſtinés à montrer le chemin.

Un des Membres à propoſé alors de deputer au Roi pour l'inſtruire que la Salle étoit inveſtie de Soldats. Un autre a propoſé d'écrire ; par la raiſon qu'une lettre ſeroit plus promptement reçue qu'une députation.

Pendant qu'on débattoit les opinions relatives aux circonſtances, eſt arrivé la majorité du Clergé, ayant à ſa tête les Archevêques de Vienne & de Bordeaux, les Evêques de Chartres, Coutance & Rhodez. Ils étoient précédés d'un Domeſtique portant une caſſete, où étoient renfermés les Chaiers & Mémoires, &c. ils amenerent avec eux leurs Huiſſiers, qui firent, dit-on, quelque difficulté de ſuivre le moindre nombre des Seigneurs croiſés, craignant de perdre leurs charges ; mais ils ne purent refuſer de ſuivre la pluralité. Du nombre des arrivans étoient les deux Sécretaires du Clergé.

Le reſte des Membres de cet Ordre, ſtupefaits de

cette défection, opina à ſuivre en Corps ; Monſeigneur l'Archevêque de Paris fut un des premiers, & comme les autres ne ſe décidoient pas, il fut ſur le point de paſſer ſeul dans la Chambre du Tiers ; mais il ſe laiſſa entraîner, par l'opinion des pluſieurs Prélats, qui finirent par verbaliſer.

Ceux qui ſont paſſés aux Communes ont été accueillis aux acclamations les plus vives & les plus attendriſſantes ; après tous leurs complimens & réponſes du Préſident, ils ont propoſé que leurs Sécretaires fuſſent joints à ceux du Tiers, à quoi on a conſenti unaniment.

Il fut procédé enſuite à l'appel du Clergé preſent ou abſent.

Monſeigneur l'Archevêque de Paris, qui avoit opiné pour ſe rendre aux Communes, fut expoſé à une furieuſe attaque du peuple, lorſqu'il ſortit de l'Aſſemblée ; ce digne Prélat, que ſes rares vertus, & ſurtout ſes charités multipliées n'ont pu garantir des fureurs de la populace effrenée, a été obligé de ſe réfugier chez le Suiſſe, ſa voiture a été couverte de boue, les glaces miſes en mille morceaux ; les vitres de la miſſion, où eſt ſon logement, n'ont point été épargnées : un détachement des gardes a été envoyé à ſon ſecours & la préſervé d'un plus fâcheux accident. Il a fait dire qu'il ſe rendroit le Jeudi à l'Aſſemblée du Tiers, mais Monſeigneur l'Archevêque de Bordeaux lui ayant repréſenté qu'une détermination ſi prompte lui ſeroit imputée à foibleſſe, il doit attendre quelques jours.

Du 25 Juin. A peine l'assemblée fût-elle commencée, qu'on y a vu arriver une grande quantité des membres de la Noblesse, ayant à leur tête Messeigneurs les Ducs d'Orleans, de Luynes, de la Rochefoucault, d'Aiguillon; on y a remarqué MM. de Castellane, Freteau, &c. Mr. de Lafayette est annoncé, ainsi que le Prince de Poix. On a été frappé de la noble franchise, de la cordialité & fraternité qui ont caractérisé le discours de Mr. de Clermont-Tonnerre; il n'a pu finir sans verser des larmes, & sans en arracher à ses auditeurs. Son discours a été rédigé de suite, sur la demande de l'assemblée; il sera imprimé, ainsi que celui de M. le Marquis Sesilleri.

Le Recteur de l'Université de Paris, le Prieur des Bénédictins se sont réunis au tiers.

Du 26 Juin, l'assemblée a été d'abord occupée à recevoir deux nouveaux Prélats, celui d'Autun & celui d'Orange; a paru ensuite Mr. de Creci, suivi de quelques autres membres de la Noblesse. Ils ont tous soumis leurs pouvoirs à une vérification commune.

Les pouvoirs de MM. du Dauphiné ont été admis & approuvés pour cette fois, sans tirer à conséquence pour l'avenir, & sans préjudice des changemens & réforme que les états se réservent de faire à leur constitution.

C'est à ce jour que Monseigneur l'Archevêque de Paris a paru enfin à l'Assemblée, suivi de celui de Bordeaux; il a remis ses pouvoirs pour être vérifiés : il

a parlé avec tant de dignité & d'attendriſſement, que l'aſſemblée lui a témoigné ſa ſatisfaction par des applaudiſſemens réitérés.

La Nobleſſe & le Clergé ont nommé leurs adjoints aux divers Bureaux déjà établis par l'Ordre du Tiers, ainſi que des Commiſſaires rédacteurs, pour travailler avec ceux du Tiers. Les voilà donc réunis, mêlés & confondus à la ſatisfaction de tous les députés.

Mr. Bailli a propoſé de procéder à l'élection d'un Préſident, pris dans le premier ou ſecond ordre, & des adjoints ou aſſiſtans, pris dans les deux autres. Mr. Tronchent a propoſé un expédient pour aller vite en beſogne, il en ſera parlé après qu'on l'aura mis en pratique.

Du 27, il reſtoit encore quelques membres iſolés dans les chambres des deux premiers ordres; le nombre en a été diminué par l'arrivée de la majeure partie à la chambre Nationnalle, qui ſera bientôt appellée chambre des Etats généraux.

L'aſſemblée s'eſt occupée des pouvoirs des députés de Saint-Domingue, très-diſcutés. S'ils ont eu bien de protecteurs & amis, ils ont eu auſſi bien de contretenans. L'aſſemblée Nationalle a proſcrit la dénomination de Colons, ou d'Américains, & a décidé qu'on les qualifieroit déſormais, *François Américains.*

Enfin, à 4 heures, ſont arrivés Monſeigneur le Cardinal & le Duc de Luxembourg, conduiſant les reſtes de leurs Ordres; à peine ont-ils été accueillis, qu'on a unanimement délibéré de ſe retirer.

F I N.

E789
S948d

76-137
Rostenberg
Jan. '76